

**RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 Janvier 2016**

**Objet : PLAN DE MANDAT - MAISON DES FAMILLES : DEPOT DES AUTORISATIONS
D'URBANISME**

Rapporteur : L. PALAZON

La municipalité a engagé une politique familiale active permettant d'anticiper une politique sociale adaptée et mesurée.

L'acquisition d'un tènement dans les Jardins de l'Hôtel de Ville, sa réhabilitation et l'installation d'une « Maison des familles » pour toutes les familles tassilunoises, veut répondre à cette exigence de proximité.

La maison des familles permettra :

- de favoriser le lien social,
- de créer un véritable service famille afin d'accompagner les familles dans les différentes étapes de leur évolution, notamment dans les périodes de vie les plus sensibles ou difficiles.
- d'installer le service Petite Enfance
- de fédérer les acteurs qui travaillent pour accompagner la famille sur un lieu unique, central et favorisant l'échange et la complémentarité des compétences et des vécus.

Cette maison, acquise par la Ville en 2007, est typique des constructions fin 19^{ème} siècle de l'Ouest lyonnais. D'une surface de 405m², elle est composée d'un rez-de-chaussée, de deux niveaux supérieurs et d'un sous-sol. Elle permettra d'aménager au rez-de-chaussée un espace de convivialité et une salle de conférence, et aux étages des bureaux pour le service petite enfance et les associations, ainsi qu'une salle de réunion. Une petite extension, à l'arrière du bâtiment, permettra l'insertion de sanitaires et d'un ascenseur qui desservira les étages.

Le groupement de maîtrise d'œuvre Studio PYC / Atelier 24 / GES / Thermibel / BECA a été retenu pour la conception et la mise en œuvre de ce projet.

L'extension du bâtiment nécessite le dépôt d'autorisations d'urbanisme conformément au code de l'urbanisme.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à déposer au nom de la commune toutes les autorisations d'urbanisme relatives à cette opération.**